



POLITIQUE ET PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Musée Louis-Hémon et
Fondation du Musée Louis-Hémon*





TABLE DES MATIÈRES

Objet.....	2
Politique de développement durable.....	3
1. Préambule.....	3
2. Définition du développement durable.....	3
3. Principes directeurs.....	3
4. Champs d'application.....	5
5. Objectifs de la politique.....	5
6. Droits et obligations.....	5
7. Structures et responsabilités.....	5
8. Entrée en vigueur.....	6
Plan d'action de développement durable (2018-2023).....	7
Objectif a).....	9
Objectif b).....	10
Objectif c).....	11
Objectif d).....	12
Objectif e).....	13
Objectif f).....	14
Objectif g).....	15



POLITIQUE ET PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



OBJET

Le Musée Louis-Hémon a décidé d'amorcer une démarche de développement durable structurée en se dotant d'une politique et d'un plan d'action quinquennal. Le développement durable est un projet de société et le Musée Louis-Hémon reconnaît la responsabilité sociale de son organisation par sa contribution à ce projet.

Suite à l'évaluation des pratiques organisationnelles en regard aux quatre grandes catégories d'enjeux reconnues (sociaux, économiques, environnementaux et transversaux), les dirigeants de l'institution muséale ont identifié des objectifs permettant d'orienter la démarche de développement durable propre à l'organisation. Ils ont ensuite ciblé des actions qui contribueront à atteindre ces objectifs définis.

Les deux outils, politique et plan d'action, jouent un rôle de planification et de communication. Ils s'adressent aux dirigeants, mais également aux employés de l'organisation puisqu'il importe que ces derniers s'approprient ces outils afin de connaître et de comprendre les engagements de l'institution muséale envers le développement durable. Ils peuvent également être communiqués au grand public, aux partenaires et aux fournisseurs de l'organisation.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Préambule

La politique de développement durable du Musée Louis-Hémon a été élaborée suite à un travail de réflexion et d'évaluation à lequel le conseil d'administration ainsi que tous les employés de l'institution muséale ont participé. Elle est basée sur divers outils et modèles qui ont été consultés au fil de la démarche. Cette politique est accompagnée d'un plan d'action quinquennal qui identifie les enjeux prioritaires en développement durable, ciblés par l'organisation, et définit les actions par lesquels l'institution muséale souhaite atteindre les objectifs libellés dans cette politique.

Mission du Musée Louis-Hémon

« Préserver et transmettre aux générations futures la quête de Louis Hémon, valoriser le territoire du pays de Maria Chapdelaine et offrir un lieu de création et d'échange privilégiant l'oralité, la lecture et l'écriture d'expression française. »

2. Définition du développement durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

(Loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec D-8.1.1)

3. Principes directeurs

La politique du Musée Louis-Hémon tient compte des principes reconnus par la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec applicable à la situation organisationnelle.

- La santé et la qualité de vie
Pour le Musée, ce principe prend tout son sens par la contribution à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté à laquelle il appartient, mais aussi celle de ses employés par les espaces et les conditions de travail adéquats entre autres. Il s'inscrit également dans le désir de protéger la santé et la sécurité de ses employés et de ses publics.

- L'équité et la solidarité sociales
L'institution muséale est sensible à l'équité entre tous ses employés et à la cohésion sociale de ses actions et de ses projets.
- La protection de l'environnement
Ce principe est au centre des préoccupations du Musée. Qu'il s'agisse de disposer de ses matières résiduelles de façon responsable ou de réduire sa consommation d'énergie et d'eau, chaque petit geste compte.
- L'efficacité économique
La pérennité de l'institution muséale est fondamentale et doit se réaliser avec des suivis financiers efficaces. En cas de problème, il faut s'assurer de pouvoir relever les défis en proposant des solutions innovantes et réalistes pour l'organisation tout en étant respectueuses de l'environnement.
- La participation et l'engagement
Le Musée encourage la participation citoyenne et celle de ses employés par divers mécanismes de consultation et effectue des démarches afin d'obtenir l'engagement de ces derniers.
- L'accès au savoir
L'institution valorise l'accès au savoir en partageant ses connaissances liées à sa mission par des moyens de communication variés: écrits traditionnels, entrevues télévisuelles, réseaux sociaux, site Internet, visite des lieux, etc.
- La protection du patrimoine culturel
Étant propriétaire d'un immeuble patrimonial classé par le Ministère de la Culture et des Communication du Québec et de collections de différents types d'objets, l'institution muséale, par leur conservation et leur mise en valeur, contribue à protéger le patrimoine culturel de la province.
- La production et la consommation responsables
Ce principe s'inscrit dans la préoccupation du Musée d'améliorer constamment sa production et sa consommation que ce soit par la réutilisation de matériaux afin de produire des expositions ou de tenir des activités d'animation ainsi que par la volonté d'éviter le gaspillage et d'optimiser l'utilisation des ressources.

4. Champs d'application

La politique s'adresse aux dirigeants, à tous les employés, aux bénévoles, aux publics, aux fournisseurs et aux partenaires du Musée Louis-Hémon. Elle encadre les pratiques de développement durable que l'institution muséale a déjà mise en place et celles qui le seront.

5. Objectifs de la politique

En accord avec les grands principes définis au point 3. de la présente politique, l'institution muséale identifie des objectifs auxquels se rattacheront les actions proposées dans le plan quinquennal qui accompagne cette politique.

- a) Doter le Musée d'une vision à long terme en développement durable et obtenir un engagement ferme des personnes dirigeantes.
- b) Informer, sensibiliser et éduquer les employés, les bénévoles et les publics à l'importance du développement durable et des engagements du Musée envers ce projet de société.
- c) Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel lié au mandat et à la mission du Musée.
- d) Produire, consommer et disposer des déchets de façon responsable.
- e) Développer le rôle du Musée comme un acteur de développement inclusif pour sa communauté.
- f) Assurer une ambiance de travail optimale qui privilégie la participation et l'émancipation des employés.
- g) Assurer la pérennité du Musée.

6. Droits et obligations

Le Musée Louis-Hémon s'engage à respecter cette politique et à faire tout ce qui est en son pouvoir, comme organisation, pour établir, définir et mettre en œuvre des orientations réalistes en accord avec les grands principes définis au point 3. de la présente politique.

7. Structures et responsabilités

La question du développement durable relève de la direction générale qui s'assure de

- l'application de la politique au sein de l'organisation;
- la mise en œuvre des principes directeurs et des orientations adoptés par le conseil d'administration;
- la réalisation du plan d'action et de sa mise à jour périodique;
- l'évaluation de la progression des actions de l'organisation;
- la transmission de l'avancement des efforts au conseil d'administration;

- la diffusion et la promotion auprès des employés, des bénévoles, des publics, des fournisseurs et des partenaires de la politique et du plan d'action de l'organisation.

8. Entrée en vigueur

La présente politique a été adoptée par le conseil d'administration du Musée Louis-Hémon en date du 12 septembre 2018.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2018-2023)

Le plan d'action qui suit a été élaboré en concordance avec la politique de développement durable adoptée par le conseil d'administration. Il couvre une période de cinq ans, de 2018 à 2023, et prend en compte des échéanciers à court (1 an), moyen (3 ans) et long (5 ans) terme pour chacune des actions déterminées.

Pour chaque objectif déterminé dans la politique, un tableau a été conçu et des actions ont été ciblées. Pour chaque action composant le plan, un responsable, des indicateurs de succès et des cibles ont été identifiés. Enfin, une section permettant d'effectuer l'évaluation de l'avancement pour chaque objectif visé complète chacun des tableaux.

Le plan se compose donc de sept objectifs et de 24 actions réparties selon l'objectif qu'elles tendent à atteindre.

- a) Doter le Musée d'une vision à long terme en développement durable et obtenir un engagement ferme des personnes dirigeantes.
 1. Organiser des activités de sensibilisation auprès du conseil d'administration.
 2. Inclure les principes de développement durable dans la planification stratégique de l'organisation.
 3. Former un comité en développement durable.

- b) Informer, sensibiliser et éduquer les employés, les bénévoles et les publics à l'importance du développement durable et des engagements du Musée envers ce projet de société.
 4. Organiser des activités de sensibilisation auprès des employés et des bénévoles de l'organisation.
 5. Inclure une section « développement durable » dans le rapport annuel de l'organisation.
 6. Publier sur la page web de l'organisation la politique de développement durable.
 7. Afficher les engagements envers le développement durable sur les lieux de l'organisation.

- c) Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel lié au mandat et à la mission du Musée.
 8. Compléter le projet de base de données sur les collections du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.
 9. Sécuriser les collections du Musée en les mettant en réserve dans un espace mieux adapté.
 10. Prendre la gestion de la collection François-Paradis et la mettre en réserve dans un espace adapté.
 11. Élaborer un plan de mise en valeur des collections du Musée et de la collection François-Paradis.
 12. Effectuer les travaux de mise à niveau de la Maison Samuel-Bédard.

- d) Produire, consommer et disposer des déchets de façon responsable.
 - 13. Élaborer une politique d'achat.
 - 14. Produire un aide-mémoire s'adressant aux employés pour disposer des déchets de façon responsable.
 - 15. Identifier les dépôts des différents éléments recyclables (par ex. piles et cartouches d'encre) et des déchets qui doivent être acheminés à l'écocentre (par ex. ampoules électrique).
 - 16. Réduire la consommation de papier d'impression.

- e) Développer le rôle du Musée comme un acteur de développement inclusif pour sa communauté.
 - 17. Adapter les espaces pour l'accessibilité universelle sur quatre saisons.
 - 18. Réaliser des activités de réflexion avec la communauté dans le cadre de la conception de la nouvelle exposition permanente.
 - 19. Mettre sur pied des activités culturelles s'adressant directement à la population locale.

- f) Assurer une ambiance de travail optimale qui privilégie la participation et l'émancipation des employés.
 - 20. Mettre à la disposition des employés un espace agréable pour les pauses et les heures de repas.
 - 21. Élaborer une politique sur le harcèlement psychologique en milieu de travail.

- g) Assurer la pérennité du Musée.
 - 22. Réaliser des économies et trouver de nouveaux revenus afin d'équilibrer le budget d'opération.
 - 23. Élaborer un plan de communication et le mettre en œuvre afin d'augmenter l'achalandage.
 - 24. Élaborer un plan de relève des ressources humaines.

Objectif a) Doter le Musée d'une vision à long terme en développement durable et obtenir un engagement ferme des personnes dirigeantes.						
Actions	Échéancier			Responsable	Indicateurs de succès	Cibles
	1 an	3 ans	5 ans			
1. Organiser des activités de sensibilisation auprès du conseil d'administration.	X	X	X	D.G.	Nombre d'activités organisées	Au moins une activité par année
2. Inclure les principes de développement durable dans la planification stratégique de l'organisation.	X			D.G.	Nombre de principes inclus	Inclure les cinq principes inscrits à la <i>Charte Musées et développement durable</i> de la SMQ ¹
3. Former un comité en développement durable.	X			D.G.	Nombre de personnes mobilisées sur le comité	Intégrer trois personnes du C.A. au sein de ce comité
Évaluation de l'avancement de cet objectif						
An 1 :						
An 3 :						
An 5 :						

¹ La Société des musées du Québec a ciblé cinq des seize principes de la Loi sur le développement durable se rattachant spécifiquement aux institutions muséales : équité et solidarité sociales, participation et engagement, accès au savoir, protection du patrimoine culturel et production et consommation responsables.

Objectif b) Informer, sensibiliser et éduquer les employés, les bénévoles et les publics à l'importance du développement durable et les engagements du Musée envers ce projet de société.						
Actions	Échéancier			Responsable	Indicateurs de succès	Cibles
	1 an	3 ans	5 ans			
4. Organiser des activités de sensibilisation auprès des employés et des bénévoles de l'organisation.	X	X	X	D.G.	Nombre d'activités organisées	Au moins une activité par année
5. Inclure une section « développement durable » dans le rapport annuel de l'organisation.		X		D.G.	Nombre de personnes touchées	Minimum de 50 personnes
6. Publier sur la page web de l'organisation la politique de développement durable.	X			D.G.	Nombre de personnes touchées	Minimum de 50 personnes
7. Afficher les engagements envers le développement durable sur les lieux de l'organisation.	X			D.G.	Nombre de personnes touchées	Minimum de 1 000 personnes
Évaluation de l'avancement de cet objectif						
An 1 :						
An 3 :						
An 5 :						

Objectif c) Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel lié au mandat et à la mission du Musée.

Actions	Échéancier			Responsable	Indicateurs de succès	Cibles
	1 an	3 ans	5 ans			
8. Compléter le projet de base de données sur les collections du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.		X		D.G.	Nombre d'objets inscrits dans la base de données	L'ensemble des collections du Musée et François-Paradis (3 658 en 2018)
					Nombre d'objets dont l'information est accessible en ligne	L'ensemble des collections du Musée et François-Paradis (3 658 en 2018)
9. Sécuriser les collections du Musée en les mettant en réserve dans un espace mieux adapté.		X		D.G.	Nombre d'objets sécurisés	L'ensemble de la collection du Musée
10. Prendre la gestion de la collection François-Paradis et la mettre en réserve dans un espace adapté.		X		D.G.	Nombre d'objets mis en réserve	L'ensemble de la collection François-Paradis
11. Élaborer un plan de mise en valeur des collections du Musée et de la collection François-Paradis.			X	D.G.	Nombre d'activités de mise en valeur réalisées	Au moins deux activités pour l'an 5
12. Effectuer les travaux de mise à niveau de la Maison Samuel-Bédard.		X		D.G.	Nombre total d'interventions effectuées	L'ensemble des interventions prévues
Évaluation de l'avancement de cet objectif						
An 1 :						
An 3 :						
An 5 :						

Objectif d) Produire, consommer et disposer des déchets de façon responsable.						
Actions	Échéancier			Responsable	Indicateurs de succès	Cibles
	1 an	3 ans	5 ans			
13. Élaborer une politique d'achat.		X		D.G.	Nombre d'habitudes de consommation changées par rapport à ce qui est prévu dans la politique	Changer au moins trois habitudes de consommation (produits sanitaires, ampoules, matériel promotionnel)
14. Produire un aide-mémoire s'adressant aux employés pour disposer des déchets de façon responsable.	X			D.G.	Proportion d'erreurs de tri par rapport au niveau actuel (2018)	Réduire les erreurs de tri de 80 %
15. Identifier les dépôts des différents éléments recyclables (par ex. piles et cartouches d'encre) et des déchets qui doivent être acheminés à l'écocentre (par ex. ampoules électrique).	X			D.G.	Proportion d'erreurs de tri par rapport au niveau actuel (2018)	Réduire les erreurs de tri de 80 %
16. Réduire la consommation de papier d'impression.	X	X	X	D.G.	Nombre de paquets de papier utilisés par rapport au nombre actuel (2018)	Réduire la consommation de papier de 25 %.
Évaluation de l'avancement de cet objectif						
An 1 :						
An 3 :						
An 5 :						

Objectif e) Développer le rôle du Musée comme un acteur de développement inclusif pour sa communauté.						
Actions	Échéancier			Responsable	Indicateurs de succès	Cibles
	1 an	3 ans	5 ans			
17. Adapter les espaces pour l'accessibilité universelle sur quatre saisons.		X		D.G.	Nombre d'espaces accessibles par rapport à ceux qui l'étaient (2018)	L'ensemble des espaces
18. Réaliser des activités de réflexion avec la communauté dans le cadre de la conception de la nouvelle exposition permanente.		X		D.G.	Nombre d'activités organisées	Quatre activités au cours du processus
					Nombre de participants	Minimum de vingt participants
19. Mettre sur pied des activités culturelles s'adressant directement à la population locale.			X	D.G.	Nombre d'activités organisées	Quatre activités par année
Évaluation de l'avancement de cet objectif						
An 1 :						
An 3 :						
An 5 :						

Objectif f) Assurer une ambiance de travail optimale qui privilégie la participation et l'émancipation des employés.						
Actions	Échéancier			Responsable	Indicateurs de succès	Cibles
	1 an	3 ans	5 ans			
20. Mettre à la disposition des employés un espace agréable pour les pauses et les heures de repas.		X		D.G.	Part des employés satisfaits	L'ensemble des employés
21. Élaborer une politique sur le harcèlement psychologique en milieu de travail.		X		D.G.	Part des employés satisfaits	L'ensemble des employés
Évaluation de l'avancement de cet objectif						
An 1 :						
An 3 :						
An 5 :						

Objectif g) Assurer la pérennité du Musée.						
Actions	Échéancier			Responsable	Indicateurs de succès	Cibles
	1 an	3 ans	5 ans			
22. Réaliser des économies et trouver de nouveaux revenus afin d'équilibrer le budget d'opération.			X	D.G.	Économies réalisées en termes de dollars	100 000 \$ sur 5 ans
					Nouveaux revenus en termes de dollars	125 000 \$ sur 5 ans
23. Élaborer un plan de communication et le mettre en œuvre afin d'augmenter l'achalandage.			X	D.G.	Nombre de visiteurs par rapport au nombre de visiteurs actuel (2018)	Minimum de 10 000 visiteurs
24. Élaborer un plan de relève des ressources humaines.			X	D.G.	Nombre d'actions prises par rapport à ce qui est prévu au plan de relève	Au moins deux actions du plan réalisées pour l'an 5
Évaluation de l'avancement de cet objectif						
An 1 :						
An 3 :						
An 5 :						